

financier considérable des établissements de soins spécialisés devrait diminuer, du moins en proportion<sup>(33)</sup>.

On peut faire figurer les ratios de dépendance parmi les indices utilisés pour prévoir les futurs besoins. Il convient néanmoins de tenir compte du fait que les modalités de versement des prestations des services pourront évoluer parallèlement au vieillissement de la population. Ainsi, les employeurs pourraient augmenter leur contribution aux fonds de pension. Le logement coopératif pour les personnes âgées et la vie en appartement pourraient se substituer dans une large mesure aux établissements spécialisés. Le personnel soignant pourrait parfois se rendre directement au domicile des personnes âgées, ce qui réduirait d'autant l'incidence et le coût de l'hospitalisation. Si les changements démographiques influent sur l'élaboration et la mise en oeuvre des programmes de prestations familiales, les décisions concernant la répartition des ressources sont essentiellement de nature politique et n'ont rien à voir avec les caractéristiques de la population.

## LES ENTENTES FÉDÉRALES-PROVINCIALES

Dans un précédent rapport consacré aux prestations pour enfants<sup>(34)</sup>, le Comité a évoqué les relations qui existent entre les programmes fédéraux et provinciaux et a insisté sur le fait que la hausse des prestations pour enfants risque d'être moins sensible pour certaines familles, en raison même de cette interdépendance. Précisons que le rapport ne considérait que les programmes qui présentent des liens d'interdépendance systématiques.

Ces liens sont peut-être en fait plus étroits que ne le suggère en fait, le rapport. Les gouvernements provinciaux établissent habituellement l'importance et l'étendue de leurs programmes en fonction des caractéristiques des programmes fédéraux et ils peuvent considérer que les deux régimes sont interchangeable. Les changements apportés au niveau provincial en réponse à ceux apportés par le gouvernement fédéral sont difficiles à cerner, impossibles à prouver, mais néanmoins de la plus haute importance pour les bénéficiaires.

Nous pouvons toutefois formuler certaines observations au sujet de ces liens. Si les gouvernements se fixent une multitude d'objectifs différents en établissant leurs politiques, on peut dire sans se tromper que tous privilégient le système impôt-transfert qui permet d'assurer de meilleures prestations nettes aux familles les plus pauvres et d'imposer davantage les mieux nantis.

---

(33) Hunsley (1986), p. 12.

(34) Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Analyse des prestations pour enfants et des prestations aux familles au Canada: Document de travail*, rapport présenté par le Sous-comité sur les prestations pour enfants, Ottawa, décembre 1985.